

# Catherine Fonck veut limiter l'entrée de médecins étrangers

**La députée cdH Catherine Fonck propose une réforme globale pour sortir de la crise des numéros Inami. Outre une révision des quotas, il faudrait continger les médecins étrangers.**

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

La question des numéros Inami continue de faire parler d'elle. Alors que la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) exige l'instauration d'un deuxième filtre, à la sortie des études de médecine, l'Absym suggère de remplacer l'examen d'entrée par un concours d'entrée. Ne serait alors admis qu'un nombre fixé d'avance de candidats dans l'ordre de réussite. Difficile à accepter pour les francophones qui invoquent les pénuries actuelles de médecins dans le sud du pays.

La députée cdH Catherine Fonck estime pour sa part qu'il faut une réforme globale *«pour que cesse ce ping-pong politique sur le dos des étudiants»*. Une telle réforme qu'elle juge *«evidence based»* tiendrait en 4 points.

► **Contingenter les médecins étrangers.** Jusqu'ici, les médecins étrangers européens qui désirent venir exercer en Belgique obtiennent automatiquement (en vertu de la libre circulation des diplômes) leur numéro Inami. *«Cela n'a aucun sens de continger nos médecins si on ne*

*limite pas l'entrée des médecins étrangers»*, estime Catherine Fonck. Le phénomène a pris une ampleur inédite depuis 2010 avec des agences ayant pignon sur rue qui font venir des médecins de Roumanie. *«Ils choisissent la Wallonie et Bruxelles pour le français et gonflent artificiellement le nombre de médecins francophones qui reçoivent un numéro Inami»*, dénonce Catherine Fonck. En 2015, le nombre de médecins/dentistes européens a dépassé celui des médecins/dentistes formés en Belgique francophone recevant un numéro Inami: 489 contre 473. En 2016, il s'en approche: 418 contre 543. Catherine Fonck a déposé une proposition de loi pour mettre un frein à cela. *«La directive européenne le permet pour toute question qui engage la santé des gens.»*

► **Réexaminer les quotas actuels.** Il faudrait ensuite réexaminer les quotas par rapport aux besoins en matière de santé publique. Or la pyramide des âges montre une plus grande proportion en Belgique francophone de médecins âgés, donc susceptibles de prendre bientôt leur retraite. *«Nous ne pourrions remplacer que 43% des médecins francophones qui partiront à la retraite d'ici 2025. Et en 2037, nous ne disposerons plus que de la moitié des effectifs actuels de médecins»*, prévient Fonck. Sachant qu'il faut neuf ans pour former un généraliste, il

vaut mieux anticiper.

► **Un seul examen d'entrée pour les francophones et les Flamands.** Un tel examen se ferait chacun dans sa langue bien entendu. *«Cela mettrait un terme à la polémique comme quoi l'examen francophone serait trop facile»*, plaide Fonck. Elle admet que le nombre d'étudiants admis en première année est plus élevé qu'en Flandre, mais en fin de parcours, les choses rentrent dans l'ordre, avec un équilibre 60-40 jusqu'en 2015 (un peu déséquilibré après). C'est le fait d'une sélection plus dure opérée par les universités francophones pendant le cursus.

► **Augmenter l'attractivité du métier.** Pour contrer les pénuries dans les zones rurales, Catherine Fonck suggère que les pouvoirs publics contribuent aux frais d'installation des médecins dans les zones en pénurie. *«Les six premiers mois, le jeune médecin ne gagne pratiquement rien, car il a peu de patients et doit acquérir du matériel.»*

**«Les médecins étrangers gonflent artificiellement les numéros Inami délivrés côté francophone.»**

**CATHERINE FONCK**  
DÉPUTÉE CDH